



**Millau**  
VILLE DE

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame la Maire**

**Délibération numéro :**  
**2020/165**

**Centre de Gestion de  
l'Aveyron (CDG12) :**  
**désignation des membres  
au sein du Conseil  
d'administration**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
6 novembre 2020  
La Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**ETAIENT EXCUSES :** Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

**PROCURATIONS :** Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L. 2121-33,

Vu l'article L. 2121-21 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'un vote au scrutin public,

Considérant que la commune de Millau est affiliée au CDG12,

Considérant que le conseil d'administration doit être renouvelé tous les six ans, après chaque élection municipale,

Considérant que les membres du Conseil d'Administration sont élus en fonction du nombre d'habitants et de fonctionnaires territoriaux employés, la commune de Millau dispose de 2 sièges au sein du conseil d'administration, 2 titulaires, 2 suppléants,

Le Conseil municipal décide :

1. De décider à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public ;
2. De désigner comme membres du Conseil d'administration du CDG12 :  
2 titulaires :
  - Martine BACHELET
  - Martine MANANET  
2 suppléants :
  - Valentin ARTAL
  - Marie-Eve PANIS
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir tous les actes en découlant.
4. D'adopter la présente délibération à :
  - 29 voix pour
  - 6 *abstentions* (Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**



La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée